



DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Tél : 27-20 30 90 20

Fax : 27-20 21 35 87

Email : info@tresor.gouv.ci

Adresse : BP V 98 ABIDJAN

Abidjan, le 17 JAN 2025

Le Directeur Général

N° 00401 /MFB/DGTCP/DSDI/YAB

Destinataires : Tous les services

V/Réf. :

Objet : NOTE D'ORIENTATION AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Nombre de pièces : 00

I- CONTEXTE

La clôture des activités du Trésor Public, au titre de la gestion 2024, survient dans un contexte national marqué principalement par l'adoption du Budget de l'Etat qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 15 339,2 milliards de francs CFA, avec un taux de progression de 11,8% par rapport au budget de l'année qui s'achève. Cette hausse intervient dans un environnement international rythmé par la persistance de l'inflation, le durcissement des conditions financières sur le marché des capitaux et la recrudescence des tensions géopolitiques.

Ainsi, le nouveau Programme Economique et Financier conclu avec le Fonds Monétaire International, couvrant la période 2023-2026, exige de l'Etat de Côte d'Ivoire des efforts en vue de consolider la soutenabilité budgétaire et accélérer le développement économique conformément aux objectifs du Plan National de Développement 2021-2025.

A cet égard, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, acteur majeur de la politique de développement de la Côte d'Ivoire, doit pouvoir contribuer davantage au financement du Budget de l'Etat et, in fine, œuvrer à l'édification d'une Côte d'Ivoire unie et prospère telle que le requiert la vision de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République.

Aussi, au regard des exigences et défis suscités, j'ai décidé de placer l'année 2025 sous le thème : **« la mobilisation optimale des ressources intérieures, un enjeu de performance des services du Trésor Public ».**

II- ORIENTATIONS PRIORITAIRES

Pour une mise en cohérence des actions avec les axes essentiels de la politique gouvernementale se rapportant à l'accroissement des ressources intérieures, six (6) orientations prioritaires sont identifiées à travers la présente note.

1- L'accroissement du niveau de mobilisation des recettes non fiscales

La faible contribution des recettes non fiscales au financement du budget de l'Etat continue de demeurer une problématique qui invite le Trésor Public à s'efforcer d'améliorer sa stratégie de mobilisation en vue de solutions efficaces.

A cet égard, l'adoption, au dernier trimestre de l'année 2023, du projet de Loi portant Livre de Procédures des Recettes Non Fiscales (LPRNF) devrait constituer l'élément déclencheur d'actions majeures visant une amélioration du recouvrement desdites ressources.

Aussi conviendrait-il, entre autres :

- d'élaborer un Plan de sensibilisation et d'appropriation des dispositions du Livre de Procédures des Recettes Non Fiscales par les acteurs ;
- de poursuivre les démarches en vue de l'adoption des textes d'application de la LPRNF ;
- d'élaborer une stratégie de mobilisation des recettes non fiscales ;
- de poursuivre les actions visant la généralisation de l'utilisation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney dans les administrations publiques ;
- d'intensifier les actions de sensibilisation en vue d'une appropriation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney par les populations ;
- de mettre en place un mécanisme de récompense et d'encouragement des comptables publics en lien avec leurs performances de recouvrement.

2- L'optimisation de la gestion des ressources propres des Collectivités Territoriales

L'autonomie financière des Collectivités Territoriales requiert la prise de dispositions nouvelles et un renforcement des actions déjà menées dans le sens d'une amélioration du niveau de recouvrement des ressources propres desdites entités.

Il s'agira pour les Comptables Publics :

- de contribuer à la maîtrise du potentiel fiscal des Collectivités Territoriales ;
- de sensibiliser les Ordonnateurs en vue d'un meilleur engagement au recouvrement optimal des ressources propres de leurs Collectivités ;
- d'œuvrer à l'utilisation de la plateforme digitale de recouvrement du Trésor Public pour accroître les ressources des Collectivités ;
- de redynamiser les plateformes de collaboration entre les Comptables Publics et les Ordonnateurs.

3- L'optimisation de la gestion des ressources propres des Etablissements Publics Nationaux

Nonobstant les mesures de rationalisation prises par le Gouvernement, les subventions allouées par l'Etat aux Etablissements Publics Nationaux (EPN) demeurent la principale source de financement de leur budget.

Les Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial ne parviennent pas, dans leur grande majorité, à atteindre un niveau de mobilisation des ressources propres au-delà de la norme de 60% fixée par la réglementation en vigueur.

Dès lors, il reste évident que la trop grande dépendance desdites entités vis-à-vis de l'Etat doit être corrigée.

Aussi est-il primordial :

- d'adapter la réglementation en vigueur aux nouvelles modalités de recouvrement des ressources publiques, notamment par TrésorPay-TrésorMoney ;
- de sensibiliser les acteurs de l'exécution du budget à faire du recouvrement des recettes une priorité ;
- d'élaborer des procédures efficaces de recouvrement des recettes propres ;
- de redynamiser les plateformes de collaboration entre les Comptables Publics et les Ordonnateurs.

4- L'accroissement de la mobilisation de l'épargne privée

Au cours de ces cinq dernières années, plusieurs initiatives ont été prises dans l'optique du relèvement du niveau de l'épargne privée, notamment les campagnes de sensibilisation des populations à l'inclusion financière et la diversification des produits d'épargne de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts.

Pour la gestion nouvelle qui s'ouvre, il convient de garantir à la clientèle bancaire la réponse idéale à ses attentes et besoins. Dans cette dynamique, il est nécessaire de travailler :

- au renforcement des capacités opérationnelles de la Banque des Dépôts du Trésor et à la diversification de l'offre de service bancaire ;
- à la poursuite des actions promotionnelles et de sensibilisation relatives à la bancarisation et l'inclusion financière des populations ;
- à l'élargissement de l'assiette des investisseurs dans les titres publics ;
- à l'accroissement des actions de sensibilisation sur les Bons et Obligations du Trésor inscrits en comptes courants à l'ACCD auprès de la diaspora ivoirienne à l'étranger.

5- L'amélioration du niveau de recouvrement des recettes au sein des Représentations Nationales à l'Extérieur (RNE)

L'analyse comparative des statistiques sur le recouvrement des recettes des Représentations Nationales à l'Extérieur (RNE) sur les trois (3) dernières années fait ressortir globalement une baisse du niveau de mobilisation desdites ressources, au titre de la gestion 2023.

Le taux de recouvrement des droits de chancellerie, principales ressources desdites entités, connaît toutefois une hausse appréciable, impulsée par l'implémentation de la plateforme électronique de recouvrement desdites recettes.

Dans ce contexte, il s'agira, entre autres :

- de définir une stratégie dédiée à l'accroissement du recouvrement des recettes des RNE ;
- d'évaluer l'utilisation de la plateforme de recouvrement des droits de chancellerie au sein des Paeries à l'Étranger ;
- de mettre en œuvre les diligences nécessaires en vue de la signature de l'arrêté interministériel portant création d'un cadre de concertation permanent entre le Ministère des Finances et du Budget et le Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur ;
- de produire un mémorandum relatif aux réformes institutionnelles en lien avec le fonctionnement et l'organisation efficaces des Paeries à l'Étranger.

6- Le renforcement des rapports collaboratifs avec les Régies financières de l'Etat et l'ensemble des administrations publiques dans le cadre de la mobilisation des ressources publiques

La mobilisation accrue des ressources publiques auprès des acteurs clés du système demeure un objectif primordial dans la démarche stratégique. Avec un taux de pression fiscale rehaussé, cette année, de 0,5 point de pourcentage par rapport à la gestion écoulée, beaucoup reste à faire dans le sens de l'atteinte de la norme communautaire fixée à 20%, d'autant plus que le pays dispose d'un énorme potentiel fiscal encore très peu exploité.

Les services du Trésor Public devront résolument s'activer à mettre en place et assurer, de façon permanente, le suivi d'une stratégie de franche collaboration avec les régies financières de l'Etat, notamment les services techniques des Douanes, des Impôts, du Budget et des Finances ainsi que ceux en charge des Marchés Publics et des Financements.

Il s'agira, notamment :

- de dynamiser le cadre d'échanges entre les Administrations Financières, à savoir : la Direction Générale des Douanes, la Direction Générale des Impôts, la Direction Générale du Budget et des Finances, la Direction Générale des Marchés Publics et la Direction Générale des Financements ;
- d'assurer le partage d'informations et données stratégiques susceptibles de renforcer la lutte contre l'évasion fiscale ;

- d'œuvrer à la mise en œuvre concluante des actions résiduelles en lien avec l'interconnexion entre les bases de données des Régies financières.

III- AUTRES ORIENTATIONS

En sus des orientations prioritaires ci-avant déclinées, il importe d'accentuer nos efforts en vue du raffermissement de nos acquis.

Dans cette optique, il nous appartiendra, entre autres :

- de renforcer la synergie d'actions en vue d'une mise en œuvre efficace des activités et projets de réformes issues du Plan Stratégique de Modernisation et de Développement 2024-2028 du Trésor Public ;
- de poursuivre le renforcement des capacités des acteurs opérationnels en vue d'un pilotage efficace des processus ;
- de maintenir le cap de l'amélioration de la qualité comptable en rapport avec la mise en œuvre efficace de ASTER WEB ;
- d'assurer la bonne maîtrise de l'ensemble des outils digitaux déployés et de finaliser les chantiers numériques amorcés afin d'accroître l'efficacité des prestations au profit du citoyen ;
- de contribuer à la lutte contre le blanchiment des capitaux, la fraude et la corruption ;
- de renforcer les activités de sensibilisation sur l'observance des valeurs éthiques et déontologiques, gage de crédibilité auprès du citoyen.

Au regard des enjeux liés à la mobilisation optimale des ressources intérieures, j'engage le Directeur de la Stratégie et du Développement Institutionnel, à l'effet de décliner, en liaison avec l'ensemble des Pilotes de Processus et Chefs de Poste, la présente note d'orientation en actions concrètes assorties d'indicateurs de performance et d'en assurer le suivi périodique.

À cet effet, des reportings trimestriels conjoints devront être faits par les Pilotes en charge des Processus « Mobiliser les recettes fiscales et non fiscales » et « Gérer les fonds et les dépôts » outre les bilans qui seront présentés au cours des revues de Direction au titre de la gestion 2025.

Au demeurant, je reste convaincu que l'ensemble des acteurs saura entretenir un esprit d'équipe unie autour de nos idéaux communs, afin de relever les grands défis qui nous attendent au titre de l'année 2025.

J'attache un point d'honneur à l'appropriation et à la mise en œuvre effective de la présente note d'orientation.



AMOUSSI Arthur Augustin Pascal
Directeur Général
du Trésor et de la Comptabilité Publique